

Fiche 4

ROSE - Les données énergie/GES pour les territoires

Marc BOITEL, chef de projet observation énergie, ARENE ENERGIE CLIMAT, m.boitel.arenidf.org
diaporama à consulter en ligne sur le site IDE

Les données du Réseau d'observation statistique de l'énergie (ROSE) sont disponibles à toutes les échelles (www.roseidf.org). Elles sont gratuites sur demande de la collectivité auprès de l'ARENE pour les données énergie, AIRPARIF pour les GES et qualité de l'air, et l'IAU pour la plateforme SIG ENERGIF.

Réseau d'observation statistique de l'énergie (ROSE)

Le Réseau d'observation statistique de l'énergie (ROSE) est l'observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Ile-de-France. Il est composé de 14 membres publics et privés (conseil régional, ADEME, AIRPARIF, ARENE, CECI, DRIEE, EDF, ENEDIS, STIF, GRDF, IAU, RTE, SIGEIF, SIPPEREC).

L'ARENE, AIRPARIF et IAU assurent son ingénierie et valorisation :

- consommations et productions d'énergie
- actions des territoires sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- indicateurs régionaux du SRCAE et territoriaux (compatibilité des indicateurs)

Les données

Le ROSE rassemble une variété de données énergétiques dont l'accès est simplifié :

- consommations et productions d'énergie (ARENE) (intégrant les données des distributeurs d'énergie) : par **secteur** (résidentiel, tertiaire, industrie, ...) / par **énergie** / par **filière** / en **indicateurs** d'efficacité énergétique / en **facture** énergétique (combien il en coûte pour un territoire, en millions ou par habitant, par entreprise) / gisements et **potentiels d'énergies renouvelables** (et gains économiques de la production d'énergies renouvelables) : capitaliser sur les données pour valoriser les gisements. L'ADEME et l'APUR travaillent actuellement à un cadastre solaire pour évaluer localement le potentiel solaire et à un « cadastre » géothermique en habitat collectif.
- émissions de GES et polluants (AIRPARIF)
- cartographies sur ENERGIF (IAU), avec fiches territoriales. Les données actuellement sur ENERGIF permettent de consulter des indicateurs de base sur l'énergie et les GES. Pour des chiffres plus détaillés, il est nécessaire de passer par l'ARENE et AIRPARIF.

Les données peuvent être utilisées pour les diagnostics énergie/GES du PCAET, pour les SCoT, PLU, agendas 21, études sur la précarité énergétique, gisements d'énergies renouvelables, ... Les données sont à affiner et à mettre en forme ensuite par le bureau d'études (ex : raccordement de logements et bâtiments publics à un réseau de chaleur).

Un projet d'énergies renouvelables

Se prépare en 3 étapes, que le ROSE permet de réaliser (données, conseil d'acteurs) :

1. **état des lieux** : connaître et localiser les consommations et productions d'énergie, le(s) réseau(x) de distribution d'électricité et de gaz (existants et plans d'injection, en collaboration avec ENEDIS et les syndicats d'énergie) pour dimensionner les objectifs
2. **Inventorier les gisements locaux** d'énergies renouvelables et leurs usages (incluant les énergies fatales), pour faire évoluer le mix énergétique
3. **définir ses objectifs** (passer à 30 ou 40% d'énergies renouvelables), avec des indicateurs de suivi, un plan d'actions, une évaluation des objectifs (atteints ou pas, pourquoi) (appui ARENE)

Application à La Boissière-Ecole

voir diaporama

1. **état des lieux** : quantité et sources d'énergie consommée dans la commune (dont % résidentiel) ; production d'énergies renouvelables selon les différentes sources et % de couverture des besoins dans la commune ; bilan des enjeux (développer la méthanisation avec les agriculteurs voisins, bois énergie, rechercher le solaire thermique et photovoltaïque, pompes à chaleur eau-air, eau-eau, air-eau)
2. **quantification et localisation des gisements** d'énergies renouvelables sur la communauté d'agglomération

Echanges :

Sur la qualité de l'air et les particules issues du chauffage d'appoint au bois (question). Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) s'applique à toute l'Île-de-France (Patrick FAVÉ). Les cheminées à foyer ouvert produisent des particules (PM10) qui polluent localement et l'ensemble de l'Île-de-France. Ne pas interdire le chauffage au bois, mais demander aux résidences principales d'utiliser des foyers fermés (qui de plus augmentent l'efficacité du chauffage). C'est un travail demandé en commun, sans renoncer totalement à l'agrément du chauffage au bois. Le problème est le même pour le brûlage des déchets verts (autorisé en Eure-et-Loir).

Sur le raccordement des énergies renouvelables au réseau électrique. Le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) indique que le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3R ENR) a prévu l'intégration des projets de grande ampleur, mais beaucoup moins la multiplication des petites installations. En effet, sur le réseau électrique du territoire de concession de 200 communes du SEY, l'électricité d'origine renouvelable représente déjà 8,6% de l'énergie (en termes de puissance) qui transite sur le réseau. Ce pourcentage pourrait être augmenté, le SEY regrette l'absence de pression de l'Etat dans ce sens lors de la rédaction du S3R ENR (Gana IDIART, SEY). Patrick FAVÉ fait remonter la remarque.

7 septembre 2017